

COMPTE ADMINISTRATIF 1978 DE LA REGIE DE TELEDISTRIBUTION :

Monsieur JULLIEN, chargé des finances, donne lecture du compte administratif 1978 de la régie autonome de télédistribution qui a été examiné et approuvé par le Conseil de Régie, en sa séance du 31 Mai 1979, et arrêté aux chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

mandats émis	357 362 F 60
titres émis	389 824 F 69
Excédent	46 037 F 68

SECTION D'INVESTISSEMENT :

mandats émis	541 182 F 44
titres émis	819 073 F 05
excédent	233 075 F 19

soit un excédent total de : 279 112 F 87

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne quitus du compte administratif 1978 à Monsieur le Directeur de la Régie de Télédistribution.

Au nom de l'Assemblée, Monsieur le Maire remercie Monsieur le Directeur de la Régie pour le travail de remise en ordre de la comptabilité et de gestion accompli depuis 1977.